

Objet :

Note de concept et demande de dialogue

Projet de restauration écologique et modernisation hydroélectrique ROE47822, Ramonchamp

Madame, Monsieur,

Nous avons acquis fin juin 2025 à Ramonchamp (88160), directement en bordure de la Moselle, une maison d'habitation avec environ 4 500 m² de terrain. Ce bien comprend une installation hydroélectrique qui a été utilisée par le précédent propriétaire, décédé, jusqu'au début des années 2020 exclusivement pour ses besoins propres (maison, chauffage électrique, corderie). L'installation est actuellement à l'arrêt.

Bien entendu, nous étions et sommes parfaitement conscients qu'elle doit être modernisée et optimisée sur le plan écologique. Au cours du second semestre 2025, nous avons passé beaucoup de temps au bord de la rivière et avons pu apprendre énormément sur ses particularités. Nous en avons profité pour élargir nos connaissances en écologie et en micro-hydroélectricité, que ce soit par des documentaires ou des travaux scientifiques.

Par courrier du 13 février 2026 de l'OFB, nous avons été informés que l'OFB avait effectué en avril 2025, avant notre arrivée, une visite sur site. On nous a indiqué que le précédent propriétaire avait manqué certains délais et que l'obligation d'agir est également ancrée légalement. Nous tenons à vous remercier sincèrement pour cet avertissement et ce premier contact ; nous apprécions énormément l'engagement de tous les acteurs pour la Moselle. Par notre courrier du 24 février 2026, nous avons déjà exposé, auprès de la Direction départementale des territoires et de l'OFB, notre pleine volonté de coopération, nos intentions et notre disponibilité à investir.

Par ce document, nous souhaitons informer toutes les parties prenantes dès le début et encourager un dialogue ouvert, que ce soit avec le public et la communauté, les autorités et les organismes financeurs.

Comme l'indiquent la géologie et le nom du lieu-dit « La Roche », ainsi que l'emplacement historique du pont principal de Ramonchamp, la Moselle présentait déjà ici depuis des temps immémoriaux un rétrécissement naturel. L'utilisation énergétique des rapides qui en résulte est attestée depuis le Moyen Âge. Probablement au XIXe siècle, le seuil actuel a été construit quelques mètres en aval et l'utilisation énergétique a été déplacée en conséquence, comme le montre également le cadastre. Il y a environ 100 ans, la turbine Francis actuelle avec chambre d'eau ouverte et le bâtiment de turbine correspondant ont été construits et les canaux de moulin légèrement adaptés.

La Moselle présente dans cette Zone une largeur de 15 à 25 m avec une pente moyenne de 1 %. Le seuil mesure environ 25 m de large et crée une hauteur de chute d'environ un mètre. L'emplacement des canaux de moulin permet une hauteur de chute utilisable d'environ 1,5 m. Le débit moyen annuel est légèrement supérieur à 5 m³/s et peut, selon la saison et les conditions météorologiques, descendre jusqu'à 1/20 ou monter jusqu'à 20 fois cette valeur.

En amont du seuil se trouve un étang de moulin d'environ 25 m de large et 50 m de long, auquel jouxte le terrain de jeux et de sport local et qui est enjambé par un nouveau pont piétonnier. Cette zone, le terrain de jeux ainsi que la Moselle elle-même sont très fréquentés par les jeunes et les moins jeunes, notamment pendant la période estivale, et jouxtent directement le centre du village de Ramonchamp.

Un projet optimal doit selon nous reposer sur trois piliers :

1. Écologie : continuité piscicole et aspect le plus naturel possible pour toutes les espèces (biodiversité, transit sédimentaire)
2. Société : valeur récréative et éducative ainsi que sécurité contre les inondations (bruit, esthétique, information, niveau d'eau)
3. Énergie : respect maximal des poissons et efficacité optimale (économie de CO₂, approvisionnement local, soulagement du réseau)

Nous pensons sincèrement qu'une situation win-win-win est possible pour ces trois domaines. Cela nécessitera des investissements supérieurs au strict minimum légal, mais apportera des avantages substantiels à moyen terme pour tous. Cela inclut également une communication ouverte et pédagogique sous forme de projet pilote, avec des offres d'information, d'apprentissage et de jeu qui rendent ce triptyque tangible pour tous les âges.

Le défi particulier ici est le débit très variable selon les saisons et à court terme. Cela crée des défis, mais aussi des opportunités dans les trois domaines. Avec le changement climatique, un concept doit aller au-delà de ce qui est exigé aujourd'hui et regarder durablement vers l'avenir.

En période de sécheresse, il faut absolument éviter un assèchement de grandes parties (écologiques et sociétaux). L'ensemble du débit doit alors être dédié à la continuité écologique ; une utilisation énergétique n'est pas possible et devrait être compensée par des technologies complémentaires (photovoltaïque).

En période de crue, il convient de minimiser l'érosion des berges, la vitesse du courant ainsi que le niveau d'eau pour des raisons écologiques et sociétales. Le débit excédentaire devrait être évacué de façon optimale, tout en prenant en compte les défis climatiques.

Trois tâches principales en découlent, chacune devant respecter les trois piliers :

- a. Création d'une rampe naturidentique avec une pente de 3 à 5 %, qui se rapproche le plus possible du lit de la rivière et de la végétation rivulaire de la configuration géologique originelle.
- b. Révision de l'ouvrage de seuil, limitation de l'érosion des berges par des mesures naturidentiques, guidage du débit respectif, amélioration de la sécurité contre les crues.
- c. Modernisation de l'installation énergétique, maximisation de la compatibilité avec les poissons, régulation automatique, injection et consommation locale, photovoltaïque complémentaire avec stockage d'énergie.

Ces idées ne sont pas gravées dans le marbre – au contraire : nous les voyons comme un point de départ ouvert. Un concept global, de 1 à 3 et de a à c, doit être élaboré et mis en œuvre avec la participation de tous : population locale, représentants d'intérêts, autorités et science. Nous devons également assurer les moyens d'investissement de base et demander les subventions correspondantes.

Calendrier indicatif :

Au printemps 2026, nous souhaitons élaborer ensemble un concept complet. À l'été 2026, passer en phase de demande d'autorisation. Encore en 2026, réaliser les premières mesures de continuité et de protection contre l'érosion (la végétation rivulaire est déjà fortement menacée). L'achèvement final du projet est visé pour 2027.

Ce document doit également être compris comme un appel au dialogue précoce et ouvert. Nous nous voyons comme une interface qui souhaite favoriser un échange constructif. Nous nous réjouissons de tout « input » – qu'il soit écologique, scientifique, administratif, sociétal, social ou artisanal – et restons bien entendu à votre disposition pour un échange, par mail ou directement sur site.

Nous vous remercions par avance pour votre intérêt et votre engagement en faveur de la Moselle et de la nature locale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Annette & Costin Mayer-Suhr
14 Rue des Grands Prés
88160 RAMONCHAMP
Tél. : 06 70 28 46 20
Courriel : ac.ramonchamp@gmail.com

Ramonchamp, 7 mars 2026